

Zeitschrift:	Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard
Herausgeber:	Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
Band:	27 (1898)
Artikel:	Rapport et proposition de la commission de vérification des comptes à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard
Autor:	Sidler-Brunner, E. / Grob / Philippi
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-622980

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition

de la

Commission de vérification des comptes

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Cothard
concernant les comptes de l'exercice 1898.

Messieurs,

Les soussignés, désignés par l'Assemblée générale du 25 juin 1898 pour faire partie de la Commission de contrôle, ont l'honneur de vous présenter ci-dessous leur rapport sur la vérification des comptes, à laquelle ils ont procédé les 13 et 14 courant en conformité des art. 59 et 60 des statuts ainsi que des prescriptions du code fédéral des obligations.

I.

Les comptes et bilans imprimés (pages 57 à 85 du rapport de gestion) ont été comparés avec les comptes et bilans manuscrits et ceux-ci avec les inscriptions du grand-livre; toutes les écritures concordent exactement.

De nombreux pointages faits au hasard dans les registres, livres auxiliaires et pièces comptables, et plus spécialement celles du mois de février, nous ont convaincus de l'exactitude des inscriptions, comme aussi de l'ordre et de la précision qui règnent partout au point de vue soit de la comptabilité soit du contrôle.

Nous avons également vérifié la caisse et le portefeuille; la première renfermait le 13 juin un solde en espèces de fr. 159,370. 45 et le second fr. 2,686,105. 39 en lettres de change, toutes munies de signatures de premier ordre. Nous avons opéré ensuite un grand nombre de pointages dans les papiers-valeurs de la Compagnie et des fonds spéciaux ainsi que dans les titres déposés par des tiers; sur tous les points la concordance est parfaite.

L'évaluation des titres ne dépasse pas les cours moyens de décembre et ne nous suggère aucune observation spéciale.

II.

Cette année aussi le rapport de gestion est riche en communications intéressantes qui montrent avec quel zèle, avec quelle sûreté de vues le Conseil d'administration et la Direction comprennent à tous égards la défense des intérêts de la Compagnie.

Dans la partie générale (page 9), le rapport définit brièvement, mais d'une façon claire et précise la portée du jugement rendu par le Tribunal fédéral au sujet du recours de la Compagnie du Central, jugement qu'on ne saurait d'emblée considérer comme faisant règle pour la Compagnie du Gothard également.

Un certain nombre de questions fort importantes, comme p. ex. celles ayant trait au montant

des versements dans le fonds de renouvellement, aux approvisionnements de matériaux, à la notion de l'état parfaitement satisfaisant, aux déductions et retenues, etc., ne pourront être tranchées que plus tard ; les actionnaires verront cependant par l'exposé des pages 7 et 8 du rapport que l'Administration prépare et réunit avec le plus grand soin, en vue des jugements à venir, un faisceau de preuves destinées à la défense énergique de son point de vue.

En 1898 il a été affecté derechef fr. 3,311,137. 74 au parachèvement des anciennes lignes ; les pages 11 à 18 contiennent l'énumération et les pages 65 à 67 la récapitulation par rubriques des travaux de cette catégorie. En examinant attentivement cette partie du rapport, chacun reconnaîtra assurément que dans ses efforts pour maintenir la capacité de transport du réseau à la hauteur de toutes les exigences, l'Administration fait preuve de clairvoyance et de libéralité.

Dans les trois années qui se sont écoulées depuis le message du Département des chemins de fer, le compte de construction de la Compagnie du Gothard s'est accru de fr. 8,662,002. 92 (y compris fr. 878,411. 09 pour la seconde voie Fluelen-Erstfeld) ; en comparant ce chiffre avec ceux du message on a l'impression que cette dépense considérable outre-passe relativement même les évaluations du Département. L'opposition de l'Administration à l'égard de certaines dépenses de construction exigées par le Département et qu'elle a cru devoir qualifier d'absolument superflues, en acquiert à bon droit un poids d'autant plus grand.

L'augmentation notable des recettes d'exploitation est tout particulièrement réjouissante.

Dans le message pré-rappelé du Département des chemins de fer qui disposait, pour le calcul de la valeur approximative de rachat des réseaux, des comptes annuels définitifs jusqu'à fin 1895, l'accroissement moyen probable du produit net selon les concessions (y compris fr. 250,000 pour les embranchements du nord alors en cours d'exécution) est évalué à fr. 72,759 par année, tandis que les recettes brutes d'exploitation accusent depuis cette époque les chiffres suivants :

	Longueur exploitée	Recette brute	Par kilom.
1895	266 km	fr. 16,422,817. 88	fr. 61,740
1896	266 "	" 16,995,568. 52	" 63,893
1897	272 "	" 17,823,215. 32	" 65,527
1898	276 "	" 18,548,236. 46	" 67,204

Il est vrai que depuis 1896 les dépenses d'exploitation se sont accrues en chiffre rond de fr. 400,000 par suite des augmentations de traitement, circonstance dont il n'avait pas été tenu compte dans les calculs du message.

Dans leur rapport sur la gestion de 1895, les contrôleurs ont exprimé leur satisfaction de ce que l'Administration ait de sa propre initiative et avant le mouvement de grève que l'on sait, prévu une augmentation des traitements représentant une somme à peu près égale à celle mentionnée ci-dessus. Il est juste d'ailleurs de reconnaître que l'Administration s'est de tout temps préoccupée d'améliorer autant que possible les conditions d'existence de son personnel, et ce à d'autres points de vue encore, c'est-à-dire par la création d'institutions et œuvres philanthropiques de diverse nature telles que : écoles, magasin de consommation, dortoirs et locaux pour les agents, établissements de bains, adduction d'eau de source, etc.

Cette prévoyance humanitaire a eu pour conséquence qu'un emploi au chemin de fer du Gothard est devenu une chose fort recherchée, elle a facilité le recrutement d'un personnel de qualité très supérieure et stimulé le zèle de celui-ci, toutes circonstances qui contribuent sans aucun doute à l'accomplissement si régulier et si correct du service ainsi qu'a fait que, dans la statistique des accidents, le Gothard occupe le rang le plus favorable.

Si nous avons mentionné l'augmentation des salaires, ce n'est donc nullement dans un esprit de critique, mais seulement pour en faire ressortir la portée au point de vue des chiffres.

Abstraction faite de l'augmentation des traitements, les dépenses d'exploitation se sont dès lors, il va de soi, également accrues ; indépendamment des dépenses directes, les charges devant

servir au calcul du produit net ne peuvent être définitivement déterminées à cause des litiges encore pendents, tandis que les dépenses portées en compte pour renouvellement de la superstructure et du matériel d'exploitation sont influencées dans l'intervalle par les fonctions compensatrices du fonds de renouvellement et rendent plus difficile la comparaison statistique.

D'après les comptes qui nous ont été soumis, nous voyons p. ex. que les dépenses d'exploitation (pages 27 à 37) se montent en total à fr. 10,100,781. 02 pour 1898

contre „ 10,530,006. 83 „ 1897

soit une diminution de fr. 429,225. 81.

D'autre part, du total des dépenses de réfection de la superstructure et du matériel d'exploitation

fr. 224,434. 72 seulement sont à la charge du fonds de renouvellement contre „ 656,392. 79 en 1897,

différence fr. 431,958. 07.

En tenant compte de cette différence, on constate que le chiffre des dépenses d'exploitation se rapproche sensiblement de celui de 1897, ce qui, étant donné l'accroissement considérable du trafic, peut être regardé de toute façon comme un résultat très satisfaisant.

Ainsi donc, bien que le calcul du produit net au sens des concessions ne soit, comme on sait, pas identique au calcul dit d'exploitation et quoiqu'une entente avec le Département des chemins de fer ne soit pas encore intervenue et ne puisse encore intervenir au sujet des autres facteurs à comprendre dans le premier de ces calculs, un examen de la marche ascendante des recettes brutes d'exploitation montre à tout le moins avec certitude que le taux en pour cent de l'augmentation annuelle du trafic est de beaucoup plus élevé que celui admis par le Département des chemins de fer pour le calcul de la valeur présumable de rachat.

L'accroissement du trafic est dû en majeure partie soit à un concours de circonstances qui persiste depuis assez longtemps déjà dans les régions commerciales et industrielles et réagit tout naturellement sur le transport des voyageurs et des marchandises, soit aussi à l'influence qu'exercent les embranchements livrés à l'exploitation en 1897; il apparaît toutefois, pour une part également, comme la résultante des efforts que fait l'Administration dans le but tant de perfectionner sous le rapport technique les installations de la ligne et le matériel roulant, que d'utiliser convenablement ce dernier par l'application de mesures bien entendues en matière d'horaires et de tarifs (voir à ce sujet l'exposé des pages 20 à 23 du rapport).

A propos des tarifs, nous sommes heureux de constater qu'en suite des réductions sur les céréales, accordées depuis le 20 juillet 1898, par les chemins italiens sous les auspices du Gouvernement, conjointement avec d'autres facilités concédées par l'Administration du Gothard au commerce des céréales, notre réseau a reconquis, dès le second semestre de l'exercice écoulé, cet important facteur du trafic.

En vue de favoriser le commerce, notre Administration a également accordé des réductions de prix en faveur de plusieurs produits italiens destinés à l'exportation. En 1898, 47 tarifs et 47 suppléments sont entrés en vigueur.

Au sujet des caisses de prévoyance (page 38), nous tenons à relever le fait qu'après 20 ans d'existence de la caisse de secours, les cotisations des sociétaires (3 % des traitements) suffisent encore à faire face aux obligations incombant à l'institution; les allocations de la Compagnie (6 % des traitements) et les intérêts du fonds qui se monte à plus de 4 millions, servent à alimenter les réserves pour risques en cours. Si malgré cela, les bilans dressés selon la technique des assurances n'accusent encore aucune réserve, cette circonstance nous confirme, nous aussi, dans l'opinion exprimée déjà à plusieurs reprises par la Direction, savoir que les bases empruntées à la statistique allemande en matière de décès et d'incapacité de travail ne sont pas applicables aux conditions de la caisse de secours, en d'autres termes sont trop défavorables.

L'appendice au rapport de gestion renferme trois annexes: la première est formée par 25 tableaux contenant une foule de données statistiques qui permettent de se rendre compte des prestations de chaque branche de service; la deuxième annexe est un graphique des résultats de l'exploitation et la troisième un intéressant mémoire sur les installations créées à Gœschenen pour la ventilation du tunnel du St-Gothard d'après le système Saccardo.

III.

Emploi du bénéfice net.

Le compte de profits et pertes, avec le solde à compte nouveau au 1^{er} janvier, accuse au 31 décembre 1898 un solde actif de fr. 5,049,525. 87.

Dans ce chiffre sont comprises les sommes mises en réserve pour 1896 et 1897, aux termes de l'art. 17 de la loi sur la comptabilité, soit fr. 969,418. 63

Pour 1898 le Conseil fédéral exige de nouveau qu'il soit mis en réserve à titre de versement provisoire dans le fonds de renouvellement une somme de fr. 1,150,000. — dont à déduire: la dotation statutaire „ 224,434. 72

„ 925,565. 28

Total des réserves pour 1896, 1897 et 1898 fr. 1,894,983. 91

Le fonds de renouvellement comporte son maximum statutaire „ 5,000,000. —

A ce sujet il importe de faire remarquer que, selon nous, la situation actuelle des approvisionnements de matériaux et de pièces de réserve, au montant de fr. 3,426,875. 84, doit être regardé, au moins jusqu'à concurrence de „ 2,000,000. — comme une réserve, c'est-à-dire comme une quotité en nature du fonds de renouvellement.

L'Administration vous propose la répartition d'un dividende de 6 % ou fr. 30. — par action, au total de fr. 3,000,000. — et de reporter à compte nouveau „ 2,049,525. 87

total comme ci-dessus fr. 5,049,525. 87

Au cas où le jugement du Tribunal fédéral mettrait à la disposition de la Compagnie les réserves, fr. 1,894,983. 91, contenues dans le solde ci-dessus, cette somme serait affectée essentiellement aux amortissements et le soin d'en disposer définitivement laissé au Conseil d'administration; le reliquat du solde actif serait reporté à compte nouveau.

Nous estimons que ces propositions sont absolument conformes à la situation présente.

IV.

Nos propositions sont conçues en ces termes:

1. L'Assemblée générale approuve les comptes et le rapport de l'exercice 1898 et en donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction en les remerciant de leur excellente gestion.

2. L'Assemblée générale adopte les propositions du Conseil d'administration et de la Direction relatives à l'emploi du produit net de l'exercice 1898.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Lucerne, le 14 juin 1899.

E. Sidler-Brunner.
Grob.
Philippi.